



Rennes : Charte 1930

COMITE 2010/2011

Président :
Bertrand Baranovsky
Président élu :
François Guillé
Vice-président :
Jean-Baptiste Ronsin
Secrétaire :
Thierry Chatalain
Trésorier :
Daniel Souffleux
Past-présidente :
Rosine d'Aboville
Protocole :
Pierre Cornillet
Conseiller :
Patrick Boquet

COMMISSIONS 2010-11

Effectif :
Philippe Legrand
Fondation :
Claude Desbordes
Administration :
Erwan Bergot
Relations publiques :
Audrey Ballu-Gougeon
Action :
Jean Claude Ballard

SIEGE

156, rue d'Antrain
Hôtel restaurant
Lecoq Gadby
35700 Rennes
02 99 38 05 55

REUNION

lundi 1^{er} et 3^{ème}
apéritif à 19H15
2^{ème} et 5^{ème}
dîner mixte à 19H30
4^{ème} déjeuner à 12H15

CLUBS CONTACT

Exeter (Royaume Uni)
Moscou (Russie)
<http://www.rotarymoscow.ru>

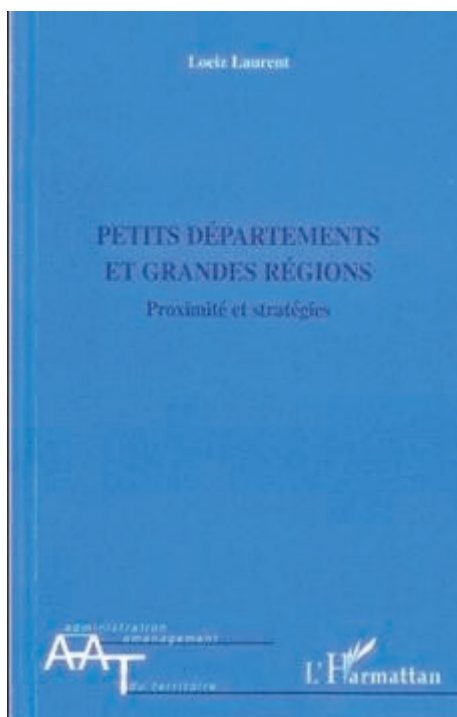


Rotary Club de Rennes



Bulletin n° 33 du 28 mars 2011

Conférence de Loeiz LAURENT



Vu sur le site web du District 1650:

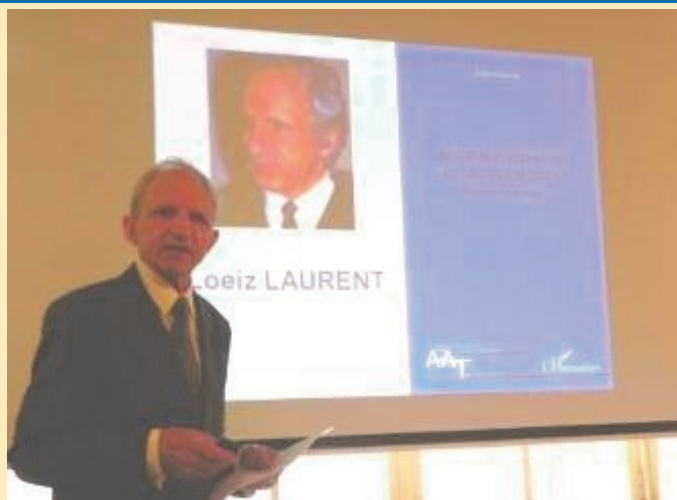
Le Pack Média:

http://www.rotaryd1650.org/php/actualites_2010_2011/96.php

AGENDA

<http://www.rotaryd1650.org/clubs/Rennes/Calendrier.php>

Action intérieure



Loeiz LAURENT,

biologiste de formation, administrateur de l'Insee, a fait sa carrière dans cet organisme et au ministère de l'Industrie. Rapporteur auprès du préfet de Bretagne, élu au conseil de district de l'agglomération rennaise et secrétaire de son agence d'urbanisme, il a animé pendant plusieurs années pour la Datar et le ministère de travail une mission nationale d'études des solidarités territoriales.

LES LEGISTES, LES ECONOMISTES ET LA LOI DU 16 DECEMBRE 2011 DE GAULLE, REVIENS, ILS SONT DEVENUS FOUS !

Une loi a été votée le 16 décembre dernier. A terme, si elle était appliquée, elle devrait conduire à remplacer nos 36000 communes par quelque 2500 communautés urbaines ou rurales et nos 22 régions par une cinquantaine de gros départements. Ce dernier point n'est pas mis en avant mais, comme l'a dit un jour Dominique Perben, aujourd'hui en charge de la réforme à l'UMP : exprimer clairement où cela mène serait le meilleur moyen de tout bloquer...

La loi a été votée avec discipline par une droite pouvant espérer, grâce au changement de mode de scrutin, reprendre certaines régions. Pour obtenir les voix des centristes au Sénat, il a fallu des pressions individuelles sans grands liens avec l'objectif poursuivi. La Gauche a voté contre, les socialistes s'engageant à faire voter un nouveau texte en cas d'alternance en 2012. On ne peut que déplorer une telle absence de consensus. « Le découpage d'un grand Etat est à lui seul une constitution », proclamait Thouret en 1789 lors de la conception des départements. Notre organisation territoriale ne saurait être soumise aux aléas des alternances politiques. Y toucher aurait dû exiger 60% des voix des deux assemblées réunies en congrès...

Le texte voté résulte d'un rapport de force entre deux courants divisant depuis longtemps la haute administration, un courant administratif, centralis-te, étatiste, héritier des légistes du roi et sachant rédiger les textes de loi, et un courant économique, géographique, tourné vers le futur et ne sachant pas rédiger les textes. J'évoquerai pour vous ces deux courants et la façon dont le courant économique a été complètement éliminé dans l'écriture de la loi.

Parlons d'abord du **courant administratif**. La France de nos légistes est essentiellement un Etat unitaire, ne constituant qu'une seule région centrée sur le Grand Paris. C'est du bout des lèvres que par une modification de la constitution son organisation a été dite *décentralisée* ou que ses collectivités territoriales se sont vues reconnaître, sur demande de Pierre Méhaignerie, un *droit à l'expérimentation* qui n'a jamais fonctionné.

Nulle ville de province, dans un Etat unitaire, ne doit pouvoir concurrencer dans sa région la ville capitale. Pour Laurent Davezies (*La République et ses territoires, 2008*) « Il faut se réjouir du succès actuel de villes comme Toulouse, Nantes ou Rennes. Mais est-ce bien prudent d'imaginer opérer un changement d'attelage, en pleine compétition mondiale, entre les chevaux de trait que constituent nos grandes métropoles et les quelques poneys que constituent ces villes ? ». Pourtant, c'est bien à ses nombreux poneys que l'Allemagne doit sa force dans la compétition mondiale.

Il ne doit pas y avoir plus d'un intermédiaire, nous disent encore les légistes, entre l'Etat unitaire et les collectivités de base. De là les 2500 grosses communes urbaines ou rurales centrées sur nos actuels chefs-lieux de canton et les 50 gros départements qui pourraient résulter du nouveau texte.

Petits départements et grandes régions (suite)

Illustrations commentées :

Les communes de moins de 500 habitants en 1968	Un émiettement que l'on voudrait éliminer d'en haut et pourtant très localisé
9.000 petits bassins de services autosuffisants	De nombreuses communes sont autosuffisantes
2.198 petits bassins de services de niveau cantonal	De nombreux cantons correspondants à ces bassins n'ont pas les 5000 habitants requis par la loi pour l'intercommunalité
Trois bassins de service centrés sur un chef-lieu de canton	Comment préciser les compétences communales et intercommunales dans ces territoires à la population si fortement ou si faiblement polarisée ?
La dimension optimale des communes autour des villes	5000 habitants, c'est la perte de toute convivialité dans les campagnes. Les premières émeutes contre-révolutionnaires sont apparues en Bretagne quand on a voulu fusionner Hanvec et Le Faou.
<p>Les 47 départements de Michel Debré et leurs chefs-lieux en 1945</p> <p>La loi du 16 décembre 2010 semble faite pour nous y mener et le gouvernement semble vouloir démontrer avant 2012 la validité du concept :</p> <p>La loi va rendre la vie impossible aux petits départements et aux grandes régions. Certains départements n'auront plus que 15 élus, invités à siéger en outre au conseil régional.</p>	<p>De leur côté les plus gros conseils régionaux vont compter 200 à 300 élus, d'autant plus tentés par l'absentéisme que les régions ne pourront plus financer désormais d'équipements d'intérêt local.</p> <p>Il ne restera plus qu'à persuader l'opinion de la nécessité de fusionner les institutions régionales et départementales, fusion imminente à Mayotte et annoncée dans les autres départements d'outre-mer. En Alsace, elle sera l'objet d'un referendum à l'automne prochain. Quittant Rhône-Alpes, La Savoie pourrait suivre</p>

En 1789 déjà, épris d'égalité, de seuils démographiques et de chiffres sacrés, le courant administratif se comportait face au territoire comme les bouchers irlandais face aux animaux, maniant le tranchoir ou la scie électrique en ignorant tout de leur anatomie.

Du damier de 1780 à celui de 1789	Une centaine de départements de 4 carreaux.
Du quadrillage national à celui des provinces	Pour faciliter le remboursement des dettes provinciales.
La France en 9 régions de 9 départements L'Ille-et-Vilaine en 9 districts de 9 cantons	Le culte du nombre neuf et l'égalité des superficies.



Petits départements et grandes régions (suite)

Le courant économique dont nous allons parler à présent ne s'appuie pas sur le canton et le département mais sur les régions et les agglomérations même s'il a parfois du mal à se dégager des influences du courant administratif, pour la dimension des communes ou des régions par exemple.

Le projet Gravier de divisions administratives en 1949	333 villes deviennent chefs-lieux de petits départements regroupés en 19 régions (324 est le carré de 18).
La température urbaine en 2008	Indiquant l'importance du peuplement ambiant, la température urbaine dessine en 2008 six grands bassins de peuplement
Neuf grands bassins de peuplement dessinés par les déplacements de la population	Six millions de Français ont changé de lieu de vie entre 1982 et 1990. Plus de trois millions l'ont fait au sein de neuf grands bassins de peuplement, deux millions entre les huit bassins de province et le grand bassin parisien, un million seulement entre bassins de province
Une trame incontournable	Les aires urbaines mises en évidence par l'Insee en 1999 sont au cœur des 202 bassins d'équipement collectif définis en 1964 dans les régions à la demande du Commissariat au Plan (ZEDE).
Bassins d'emploi animant le territoire en 1990	Une trame en phase avec celle des arrondissements
Vingt bassins administratifs en Bretagne en 1975	Une trame fondée sur la parenté de 14 découpages administratifs
Bretagne une ambition nouvelle, Célib 1971	Rassemblant les forces vives de la Bretagne sous la présidence de René Pléven, le CELIB propose en 1971 de substituer aux cinq départements bretons quinze pays associant la ville et la campagne.
La croissance privilégiée des chefs-lieux de département et la dimension optimale des villes	Parmi les villes non dopées par la présence des administrations départementales, les plus attirantes ont autour de 100.000 habitants. La loi les oublie.
L'irrésistible émiettement des circonscriptions créées par l'Etat	Pour faire des grandes régions, mieux vaut partir d'en haut ; pour faire des agglomérations à la mesure des aires urbaines, mieux vaut multiplier les départements.
Aires urbaines et bassins d'équipement collectif	Autre représentation colorée de la trame incontournable

Présent à l'Equipement, à l'Emploi ou à l'Insee, le courant économique a longtemps trouvé ses défenseurs les plus ardents au Plan et à la Datar. C'est fini. Le courant administratif a triomphé du courant économique grâce à la mise hors jeu du Plan et de la Datar. Il a également su étouffer avec adresse ce qui pouvait subsister du courant économique dans le rapport Balladur, touchant notamment la dimension des régions ou l'autonomie des métropoles. Il a surtout su persuader notre fougueux président que la réforme des structures territoriales pouvait être menée d'en haut et qu'il n'y avait pas d'autre solution pour simplifier que celle prônée par son ancien ministère.

Ainsi, **la loi votée le 16 décembre** privilégie l'intercommunalité de canton, le département, et limite les ambitions des régions, des métropoles et des villes.

Pour l'intercommunalité, la loi ne fait que parfaire la loi de 1992, suite au rapport du club Jean-Moulin de 1961 *L'Etat et le citoyen* ou au rapport Guichard de 1975 *Vivre ensemble*. Seul ajout de taille, justifié par l'inaction des commissions départementales chargées de piloter le processus en 1992, une dimension minimale de 5000 habitants pour les intercommunalités – certaines n'avaient pas 200 habitants..., et surtout le rôle déterminant alloué aux préfets. Un calendrier serré existait déjà en 1992.

Les départements sont les grands gagnants de la réforme en cours. Bien sûr ils vont perdre en un premier temps comme les régions leur compétence générale, mais ils la retrouveront rapidement, étant désormais seuls à pouvoir subventionner en tous domaines les projets locaux. On a laissé croire que les départements allaient disparaître, mais leurs élus, issus de cantons légèrement élargis, feront désormais la loi dans les conseils régionaux.

Petits départements et grandes régions (suite)

Des ambitions que le rapport Balladur offraient aux métropoles, il ne reste presque plus rien. Elles devaient couvrir de vastes territoires et avoir statut de département. Elles pouvaient être imitées ultérieurement par des villes plus petites. Rien de tout cela ne se retrouve dans la loi. Les métropoles peuvent hériter de compétences départementales, mais c'était déjà le cas pour l'ensemble des communautés d'agglomération depuis la loi Chevènement de 1999, possibilité restée comme tant d'autres en jachère. Pas un mot de leur rôle éventuel de capitale interrégionale. Elles exerceront leur tutelle sur leur petit pré intercommunal, y égalisant éventuellement le taux de l'impôt...

Les villes dans l'ensemble sont sacrifiées. Leur bassin naturel d'aménagement et de développement va se retrouver écartelé entre cinq, dix, vingt, trente communautés de communes et d'agglomération. La synthèse sera faite dans les départements.

Les régions, minées par l'absentéisme, privées du droit d'intervenir localement, privées de grands leaders dans la mesure où les maires et présidents de villes ou de communautés dépassant les 30.000 habitants pourraient se voir interdire de cumuler leur fonction avec un mandat de conseiller territorial, perdront rapidement tout prestige dans l'opinion.

Qu'espérer ?

Il n'y a probablement rien à espérer d'une alternance en 2012. Les cadres du ministère de l'intérieur ont toujours su faire passer leurs idées avec la majorité du moment. Nous aurons encore des commissions, des textes, et, comme le possédé de l'Évangile, un état pire après qu'avant car encore plus figé dans le filet des réglementations. Au pouvoir dans la plupart des départements et régions, le parti socialiste aurait pu chercher à mettre à profit le droit des collectivités territoriales à l'expérimentation pour explorer d'autres voies. Il ne l'a pas fait. Qu'attendre de sa prise de pouvoir dans la capitale alors que la réforme ne peut être engagée que d'en bas ?

Le président Sarkozy l'avait écrit en décembre 2001 dans Pouvoirs Locaux : « Quelle est la grande réforme qui aujourd'hui peut encore se décider d'un bureau d'un ministère et s'appliquer à la France entière ? [...] Si l'on acceptait de donner aux régions des compétences réelles, [...] on peut gager que celles-ci permettraient d'avancer. [...] La clé de la décentralisation est le droit à l'expérimentation. Chaque région doit pouvoir avancer à son rythme, et chaque région doit pouvoir disposer d'une organisation adaptée. [...] Je ne vois pas d'atteinte à l'unité de la République dans le fait que des collectivités vivent de manière différente. Je n'y vois au contraire pour elles qu'une source nouvelle d'allégeance à l'État, la seule qui vaille : celle du consentement et de la responsabilité. »

Une simplification qui nous laisserait avec 2500 grosses communes dissociant les villes et les campagnes et 50 gros départements aussi incapables de proximité que d'imagination stratégique serait un désastre. Ce qu'il faut expérimenter comme vraie simplification, c'est la création de petits départements cumulant les compétences départementales et urbaines. Là est notre raison d'espérer. Quand à L'État, qu'il se préoccupe de mettre en place de vastes régions dotées de vraies fonctions métropolitaines. Là aussi est notre raison d'espérer.

Pour les cartes et graphiques,

voir Petits départements et grandes régions, proximité et stratégies, L'harmattan 2011

Visite du secrétaire du Kettering Huxloe Rotary Club



Robert WEBB, Joanna WEBB, Pipa WEBB, Bertrand BARANOVSKY

PRESENTS:

Jean Marie BALLEVRE	Pierre DUCHESNE	Pierre MONNIER
Bertrand BARANOVSKY	Alphonse EON	Jean PROST
Serge BARDON	Yves GOUERY	Bernard RAYNAL
Michel BESNEHARD	François GUILLE	Jean Baptiste RONSIN
Patrick BOQUET	Lionel GUILLOURY	Elizabeth SHEPPARD
Jacques BOURGOIS	Christian HUDIN	Alain SOLLET
Thierry CHATALAIN	Loeiz LAURENT	Daniel SOUFFLEUX
Eric DELPERIER	Bernard LEBRETON	René TARDIVEL
Jacques DELPERIER	Philippe LEGRAND	
Matthieu DUBOIS	Pierre LEGUY	

INVITES:

Robert WEBB, secrétaire RC Kettering Huxloe
Pippa WEBB

Joanna WEBB

EXCUSES:

Jean Claude BALLARD	Rosine d'ABOVILLE	Dominique LEOBET
Audrey BALLU GOUGEON	Guy DEFAYSSE	René LOGEAS
Erwan BERGOT	Philippe DENIS	Bernard MEUNIER
Bernard BOQUET	Claude DESBORDES	Robert NOVELLO
Jean Pierre BOUCHER	Roland DESJARDINS	Michel SEITE
Stéphane BOURDONNEC	Léon FAURE	Daniel TUNIER
Jacques BREGEON	Pierre GESVRET	Christian VIQUELIN
André CARON	Bernard LAUNOIS	Jean Claude XAMBO
Nicolas CHATEL	Jean Yves LECERF	
Annie CORMIER	Michel LE DIRAC'H	
Pierre CORNILLET	Eugène LE GAL	

ANNONCES:

- ⇒ **Samedi 2 avril:** conférence D1650 à Lannion
- ⇒ **4 avril:** réunion statutaire, Conférence d'Elizabeth Sheppard, « Métier Psychiatre ».
- ⇒ **8-9 avril:** visite du club contact d'Exeter.
- ⇒ **16 avril:** ½ finale du concours d'éloquence
- ⇒ **Soirée RC Bain de Bretagne OASIA (Alzheimer)**
- ⇒ **Virades de l'amitié VTT RC Vitré,**
- ⇒ **18 avril:** Bilan MSPL, Audrey Ballu-Gougeon,